

Flash

Avril 2024

Optimum Vie est une société d'assurance française membre du Groupe Optimum, un groupe financier diversifié privé canadien ayant des activités au Canada, aux États-Unis et en France.

Voici les rubriques de votre *Flash* d'avril :

1. Formations éligibles DDA Optimum assurance vie avec l'expertise de Factorielles
2. Mutuelles santé : explosion record du coût de vos cotisations santé de 8,1 % en moyenne en 2024
3. Inscription de l'IVG dans la Constitution : comment serez-vous remboursée ?
4. Le calendrier fiscal 2024
5. Le contrôle technique pour les deux-roues mis en place à partir du 15 avril 2024
6. Optimum Gestion Financière : Ajournement de l'assouplissement monétaire

Formations éligibles DDA



Comme depuis plusieurs années nous renouvelons cette année encore les formations en présentielles qui seront dispensées avec notre partenaire Factorielles dans les différentes régions.

Ces formations, réservées à nos fidèles apporteurs vous permettront de cumuler 7H de formation DDA ; Vous recevrez prochainement une invitation de la part de votre inspecteur ou de la direction commerciale. Le programme vous sera communiqué dans les invitations.

Avec l'expertise de



Les dates retenues sont les suivantes :

Paris 1	4 juin
Paris 2	5 juin
Bordeaux	11 juin
Lyon	17 juin
Brignoles	19 juin
Nancy	26 juin

Au plaisir de vous retrouver lors de ces réunions propices au développement des compétences et à la convivialité.

Mutuelles santé : explosion record du coût de vos cotisations santé de 8,1 % en moyenne en 2024

Cette hausse des cotisations s'explique notamment par :

- Des transferts de charges de l'Assurance maladie vers les mutuelles ;
- Et une consommation de soins beaucoup plus importante que prévu en 2023, ce qui a notamment conduit à une hausse de 4 % des prestations versées par les organismes aux assurés sur le premier semestre 2023.



Pourquoi le coût de mes cotisations de mutuelle augmente en 2024 ?

Selon les organismes de complémentaire santé (mutuelle, institution de prévoyance et assurance), le montant de vos cotisations augmente en 2024 en raison d'une hausse de leurs dépenses à hauteur 1,5 milliard d'euros, liée aux facteurs suivants :

- L'augmentation des dépenses de santé en France : depuis 20 ans, la croissance des dépenses de santé est forte (+33%), en raison notamment du vieillissement de la population, de l'augmentation des maladies chroniques et de la prise en charge de patients en affection de longue durée (ALD) ;
- L'Assurance maladie s'est en partie désengagée sur le remboursement des soins dentaires
- La revalorisation tarifaire des professionnels médicaux et paramédicaux
- Le maintien à un niveau élevé des dépenses liées au 100 % Santé
- La croissance régulière des dépenses de santé, et donc des dépenses prises en charge par les organismes ;

Mutuelles : une hausse moyenne des cotisations qui serait de + 7,3 % à + 9,9 % en 2024

- 7,3 % pour les complémentaires santé individuelles ;
- Et de +7,7 % à +9,9 % pour les contrats collectifs, c'est-à-dire les contrats souscrits par les employeurs au profit de leurs salariés. Les cotisations sont alors prises en charge à 50 % par l'employeur, à minima.

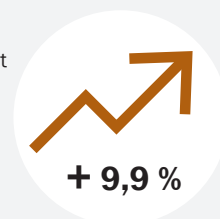
Augmentation des tarifs des complémentaires santé en 2024 : à quelle hausse s'attendre ?



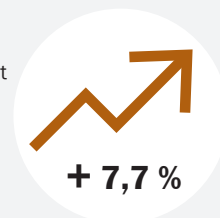
Contrat individuel



Contrat collectif souscrit par l'entreprise pour ses salariés à adhésion obligatoire



Contrat collectif souscrit par l'entreprise pour ses salariés à adhésion facultative



Source : www.previssima.fr - ©Copyright

Inquiétude du Gouvernement

Le ministre de la Santé, Aurélien Rousseau, avait déjà mis en garde contre une flambée des prix des couvertures santé estimant que les mutuelles ne pouvaient « *faire des patients la variable d'ajustement de leur modèle économique* ».

... L'article au complet sur : [Mutuelles : explosion record du coût de vos cotisations santé de 8,1 % en moyenne en 2024 - Previssima](#)

Inscription de l'IVG dans la Constitution : comment serez-vous remboursée ?

Le lundi 4 mars dernier le Parlement a voté l'inscription dans la Constitution de la liberté d'avoir recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), faisant ainsi de la France le premier pays au monde à placer cette liberté au sein de son texte fondamental.

Ce vote historique, acquis à 780 voix pour et 72 contre, est l'occasion de revenir sur les règles de remboursement en la matière.

- Interruption volontaire de grossesse (IVG) : qu'est-ce que c'est ?

L'IVG est un droit pour toutes les femmes, majeures ou mineures, qui leur permet si elles ne souhaitent pas poursuivre une grossesse d'en demander l'interruption.

Elle peut être pratiquée jusqu'à :

- La 14^{ème} semaine de grossesse ;
- Soit 16 semaines après le 1^{er} jour des dernières règles.

Pour les femmes mineures, aucune autorisation parentale n'est requise mais elles doivent être accompagnées d'une personne majeure de leur choix.

- Il existe deux types d'IVG :

- L'IVG médicamenteuse ;
- L'IVG instrumentale.

Pour en savoir plus sur l'IVG et les grandes étapes à respecter, n'hésitez pas à visionner la vidéo ci-dessous :



- L'IVG : quel remboursement Sécu ?

L'avortement ainsi que tous les actes y étant associés (consultations, échographies, prises de sang...) sont intégralement pris en charge par l'Assurance maladie dans le cadre d'un forfait. En plus, il n'y a aucune avance de frais à faire.

Les femmes bénéficient de la même prise en charge partout en France quelle que soit la méthode choisie : l'IVG instrumentale ou l'IVG médicamenteuse.

En revanche, le tarif d'une IVG dépend de la méthode choisie et du lieu où elle est pratiquée (hôpital, clinique, cabinet médical, centre de santé...).

ivg.gouv.fr



Le calendrier fiscal 2024

L'administration fiscale publie chaque année les dates limites pour déclarer ses revenus. La déclaration en ligne des revenus de 2023 a débuté le 11 avril 2024. Tous les foyers fiscaux sont concernés, qu'ils paient de l'impôt ou non.

Voici les dates pour finaliser ou modifier votre déclaration sur le site.

Date limite des déclarations d'impôt 2024 sur les revenus 2023.

Département concernés	Date limite de déclaration sur internet
Les départements n°1 à 19	Jeudi 23 mai 2024 à minuit
Les départements n°20 à 49 (Corse comprise)	Jeudi 30 mai 2024 à minuit
Les départements n°50 à 974/976	Jeudi 6 juin 2024 à minuit

Pour les déclarations au format papier, il faudra les envoyer avant le 20 mai 2024.

<https://www.impots.gouv.fr/accueil>



Le contrôle technique pour les deux-roues mis en place à partir du 15 avril 2024

(Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16861>)

Le contrôle technique est désormais obligatoire pour les deux-roues, trois-roues et quadricycles motorisés.

Sa mise en place est cependant échelonnée selon la date de la première immatriculation des véhicules. Pour les plus anciens, le premier contrôle technique doit être réalisé entre le 15 avril et le 14 août 2024.

Il doit vous permettre de constater l'état de votre véhicule, de prendre connaissance d'éventuelles défaillances et de les faire réparer. Cette inspection périodique obligatoire concerne les véhicules de catégorie L, dont notamment :

- les cyclomoteurs ;
- les motos ;
- les scooters ;
- les tricycles à moteur ;
- les quadricycles légers et lourds.

Calendrier de mise en place :

- Si votre véhicule a été immatriculé avant le 1^{er} janvier 2017, son premier contrôle est à réaliser au plus tard le 31 décembre 2024. Si votre véhicule a par ailleurs été mis en circulation avant le 1^{er} janvier 2017 et que la date anniversaire de sa première mise en circulation est avant le 15 avril, ce contrôle est à effectuer entre le 15 avril et le 14 août 2024 ;
- Si votre véhicule a été immatriculé entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2019, son premier contrôle doit être effectué en 2025 ;

- S'il a été immatriculé entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2021, son premier contrôle doit être réalisé en 2026 ;
- Si votre véhicule a été immatriculé après le 1^{er} janvier 2022, il faudra effectuer son premier contrôle technique dans les 4 ans et demi à 5 années qui suivent sa mise en circulation.

La durée de validité de ce contrôle technique est de 3 ans.

Les motos utilisées dans le cadre de compétitions sportives, et appartenant à une personne titulaire d'une licence délivrée par une fédération sportive, ne sont pas concernées par la mise en place de ce contrôle technique.

Où se rendre pour effectuer le contrôle technique ?

Certains centres de contrôle déjà agréés pour l'inspection des véhicules légers ou lourds bénéficient, entre le 15 avril 2024 et le 14 avril 2025, d'une extension de cet agrément leur permettant d'inspecter les véhicules de catégorie L. Pour pouvoir disposer de cette extension d'agrément, ils doivent posséder au moins l'une des qualifications requises pour le contrôle des deux-roues, trois-roues ou quadricycles motorisés.

Il est donc nécessaire de vous renseigner auprès des centres de contrôle afin de savoir s'ils sont habilités à inspecter votre véhicule.

Le prix n'est pas réglementé par l'État. Il est par conséquent fixé librement par les gérants des centres de contrôle.



Le contrôle technique pour les deux-roues mis en place à partir du 15 avril 2024

(Suite)

Comment se déroule le contrôle technique ?

Lors du contrôle technique, le professionnel vérifie notamment :

- L'état des freins ;
- L'absence d'émissions polluantes et sonores excessives ;
- L'état des équipements de direction (volant, guidon, colonne) ;
- Le fonctionnement des feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques ;
- L'état des rétroviseurs ;
- L'état des essieux, roues, pneus et suspensions.

Durant le contrôle, vous pouvez être présent dans la zone d'inspection à l'invitation uniquement du contrôleur, afin d'aider celui-ci à manipuler votre véhicule en respectant les instructions qu'il vous donne et les consignes de sécurité. Pour certaines catégories de véhicule (comme les quadricycles légers à moteur), cette autorisation n'est pas possible.

À l'issue du contrôle technique, il est attribué au véhicule :

- Un résultat favorable en l'absence de défaillance majeure et critique ;
- Un résultat défavorable pour défaillances majeures lorsqu'une défaillance, au moins, est constatée mais aucune d'un niveau critique. Dans ce cas, des réparations

doivent être effectuées, puis une contre-visite doit être réalisée au cours des deux mois qui suivent ce résultat défavorable obtenu lors du contrôle technique ;

- Un résultat défavorable pour défaillances critiques, lorsqu'il est constaté au moins une défaillance critique. Dans ce cas, le véhicule n'est plus autorisé à circuler à partir de minuit le jour du contrôle ; vous ne pouvez plus l'utiliser jusqu'à ce que les réparations soient faites et qu'une contre-visite soit effectuée, impérativement dans les deux mois qui suivent le premier contrôle technique.

À noter

Les défaillances sont classées ainsi :

- Mineures, si elles n'ont aucune incidence notable sur la sécurité du véhicule ou sur l'environnement ;
- Majeures, si elles sont susceptibles de compromettre la sécurité du véhicule, d'avoir une incidence négative sur l'environnement, ou de mettre en danger les autres usagers de la route ;
- Critiques, si elles constituent un danger direct et immédiat pour la sécurité routière ou si elles ont une incidence grave sur l'environnement.



Optimum Gestion Financière : Ajournement de l'assouplissement monétaire

Les performances de nos profils restent bien orientées grâce à la contribution des actions depuis le début de l'année. Le profil « *Dynamisme* », qui est le plus exposé aux actions, progresse de 4,9 %, alors que le profil « *Prudence* », comportant une part élevée d'obligations (~60 %), est ralenti par la hausse des taux.

Performance (%)	2024	2023	5 ans ¹
Prudence	1,5	8,0	12,7
Équilibre	2,6	9,6	21,6
Diversifié	2,6	10,0	25,6
Dynamisme	4,9	13,0	42,6

Source : *Optimum Gestion Financière*, performances nettes de frais de gestion au 12 avril 2024

La résistance de l'inflation ravive les taux d'intérêt

Le léger repli des marchés observé au début du mois d'avril s'explique par une inflation américaine qui se montre plus résiliente que prévu. Sur un an, les prix à la consommation ont progressé de 3,5 % en mars, notamment en raison de la composante logement et essence. De plus, l'inflation cœur, qui exclut les variations des prix les plus volatils (énergie, alimentation), ne baisse pas (3,8 %) et reste bien au-dessus de la cible de la *Réserve fédérale américaine*. Ces données encouragent la banque centrale américaine à retarder ses baisses de taux directeurs, alors que les marchés avaient anticipé un assouplissement monétaire plus rapide et conséquent.

L'escalade au Moyen-Orient pourrait ranimer les tensions sur les prix de l'énergie, à l'image du scénario de 2022. Toutefois, contrairement à 2022, les obligations devraient jouer leur rôle de valeur refuge et d'amortisseur, car elles ont retrouvé des niveaux plus élevés de taux d'intérêt. Afin de nous préparer à l'éventualité d'un tel scénario, nous avons considérablement augmenté notre exposition aux obligations dans notre fonds diversifié *Optimum Patrimoine*.

L'économie chinoise rebondit, mais ne rassure pas les investisseurs

La transition d'un modèle de croissance basé sur les exportations vers une économie tirée par sa demande intérieure est lente. En effet, la croissance chinoise, sur le 1^{er} trimestre, a été davantage tirée par l'investissement public et la production industrielle que par les ventes au détail. La soutenabilité de l'activité est donc remise en cause.

D'autant que *Fitch* a dégradé la perspective de la notation A+ de la Chine de stable à négative, en raison des faibles perspectives économiques et d'un endettement élevé. À l'inverse des économies occidentales, la Chine fait face à un risque de déflation, avec une inflation des prix à la consommation de seulement 0,1 % et des prix à la production qui reculent de 2,8 % en mars. Ceci pourrait contribuer, via les exportations, à la désinflation en Europe et aux États-Unis.

Inflexion des indicateurs financiers des banques européennes

Les crédits accordés aux entreprises et aux ménages ont reculé de -0,4 % et -0,1 % respectivement en février 2024². Une baisse des crédits, provoquée par la forte hausse des taux d'intérêt, signale un potentiel ralentissement de la croissance économique. Certains secteurs cycliques, comme l'immobilier et la construction, souffrent du resserrement monétaire.

L'*Autorité bancaire européenne* fait état, dans son rapport trimestriel, d'une légère dégradation de la qualité des actifs (ratio de prêt non performant) des banques européennes. Toutefois, la solvabilité (16 % de ratio *CET1*) et la rentabilité (rendement sur les capitaux propres) restent élevées, grâce à la marge d'intérêt.

Ces signaux sont contredits par d'autres indicateurs indiquant un raffermissement de la croissance américaine, comme l'enquête des conditions manufacturières de la Fed de Philadelphie ou les sondages des directeurs d'achat américains.

Début de la période de publication des résultats d'entreprises

Le ralentissement économique est reflété dans les premières publications des résultats des entreprises, à l'image des ventes d'ASML dans la technologie ou de Schindler dans l'industrie. Néanmoins, certaines sociétés, que nous détenons au sein de nos fonds, tirent leur épingle du jeu comme L'Oréal qui a publié des résultats supérieurs aux attentes. Les périodes de faible croissance économique sont généralement synonymes de surperformance des actions à forte qualité, car ces entreprises se caractérisent par un faible endettement, une forte rentabilité, des marges élevées et une forte génération de trésorerie. Aussi, ces sociétés sont capables de traverser les turbulences.

1 - Au 29 décembre 2023

2 - Rapport annuel 2023 de la BCE